FOUNTAIN

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
tenue le mardi 26 mai 2026 à 10 heures

L'an deux mil vingt-six,
ce mardi 26 mai à 10h00, au siège de la société et par vidéo conférence électronique, s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des Actionnaires de la S.A. FOUNTAIN

En entrant en séance, les actionnaires contresignent **la liste des présences** qui demeurera annexée au présent procès-verbal **(ANNEXE 1)**

Assistent à l'Assemblée :

- Monsieur Frédéric Tiberghien, représentant de D.A.R.E. Consulting srl, Président,
- Monsieur Christophe Colson, représentant de BDO Reviseurs d'Entreprises, Commissaire aux comptes,
- Monsieur Jean-Philippe Faligot, Chief Executive Officer, invité,
- Monsieur Pierre Gillis, représentant de VanGils Consulting b.v., Chief Financial Officer, invité.
- Madame Noémi Edrich, notaire, invitée

Sont excusés :

- Madame Othilie Nicod, représentante de Othilie Nicod – Entrepreneur individuel, Administratrice,
- Madame Valérie Baïssas-Clar, représentante de Valor Conseil s.r.l., Administratrice,
- Monsieur Axel Vuylsteke, représentant de The Multiplier b.v., Administrateur,
- Madame Lynn de Proft, représentant Quaeroq n.v., Administratrice.

La séance est ouverte à 10 heures 00, sous la **Présidence** de Monsieur Frédéric Tiberghien, représentant de Dare-Consulting s.r.l., Président du Conseil.
Il invite Monsieur Pierre Gillis, représentant de VanGils Consulting b.v. à remplir les fonctions de **Secrétaire.**

L'Assemblée appelle aux fonctions de **Scrutateur**
- Monsieur Pascal Wuillaume,
- Monsieur Jean-Philippe Faligot

Le Bureau étant ainsi constitué, le Secrétaire constate que :

1. d'après la **liste des présences** ci-annexée et signée par les membres du Bureau, les 7 Actionnaires présents ou représentés, représentent ensemble 4.367.728 actions, soit 73,07% du capital social, et que

2. d'après les avis déposés sur le Bureau, les **convocations** ont été, d'une part, adressées aux actionnaires nominatifs par lettre missive du 24 avril 2026, aux administrateurs et Commissaire Réviseur par email du 24 avril 2026 et, d'autre part, publiées le 24 avril 2026 par voie de presse dans L'ECHO et le 23 avril 2026 aux Annexes du Moniteur belge

en sorte que l'**Assemblée se reconnaît valablement constituée pour statuer** sur l'ordre du jour de la réunion.

Ces faits étant reconnus exacts par l'Assemblée, le Président rappelle que **l'ordre du jour** de la réunion se décompose comme suit :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Prise de connaissance et discussion du rapport de gestion statutaire et consolidé du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.

2. Prise de connaissance et discussion des rapports du commissaire relatif aux comptes statutaires et consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

3. Approbation des comptes annuels statutaires au 31 décembre 2024 et présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2025.

 Proposition de décision : « L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires de la société arrêtés au 31 décembre 2024. »

4. Affectation du résultat.

 Proposition de décision : « L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat 2025 pour sa totalité aux Résultats Reportés ainsi que le transfert d'un montant de 1.108.635,55 € prélevé sur la réserve légale également vers les Résultats Reportés. »

5. Autorisation au conseil d'administration d'acquérir, échanger et/ou aliéner en Bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la Société.

 Proposition de décision : « L'assemblée générale décide que, conformément à l'article 7:215 du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, dans les limites prévues par la loi et pour une période de trois ans à dater de la publication aux annexes du Moniteur belge de la modification des statuts décidée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026, à acquérir, échanger et/ou aliéner en Bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la Société en vue de lui éviter un dommage grave et imminent. En outre, conformément au même article, le conseil d'administration est autorisé, sans autre décision de l'assemblée générale, dans les limites prévues par la loi pour une période de cinq ans prenant cours le jour de la publication aux annexes du Moniteur belge de la décision de l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2026 à acquérir un maximum de vingt pour cent (20%) du nombre total d'actions émises par la Société, pour une contre-valeur de minimum 0,10 euros et de maximum de dix pour cent (10%) supérieure à la moyenne des cours des transactions des trente (30) derniers jours.

 Conformément à l'article 7 :218, § 1er du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration est autorisé à aliéner les actions ou les certificats cotés acquis en vertu des autorisations conférées dans le présent article.»

6. Modification de l'article 6 des statuts relatif au rachat d'actions propres

 Proposition de décision : « L'assemblée générale décide de mettre l'article 6 des statuts relatif au rachat d'action en conformité avec la décision qui précède. »

7. Approbation de la politique de rémunérations des administrateurs, autres dirigeants et délégués à la gestion journalière

 Proposition de décision : « L'Assemblée Générale approuve la politique de rémunération des administrateurs, autres dirigeants et délégués à la gestion journalière »

8. Approbation du rapport de rémunération.

 Proposition de décision : « L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération de l'exercice clos au 31 décembre 2025. »

9. Décharge aux membres du conseil d'administration.

 Proposition de décision : « L'Assemblée Générale décide, par vote séparé, de donner quitus aux administrateurs pour leur mandat durant l'exercice clos au 31 décembre 2025. »

10. Décharge au commissaire

 Proposition de décision : « L'Assemblée Générale décide de donner décharge au commissaire BDO Reviseurs d'Entreprise srl pour l'exercice de sa mission durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025. »

11. Nomination d'administrateurs

 a) Renouvellement du mandat de la société Valor Conseil s.r.l., représentée par Madame Valérie Clar-Baïssas comme administratrice

 Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Valor-Conseil s.r.l. est arrivé ce jour à échéance. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Valor-Conseil s.r.l., ayant son siège social sis 19 Avenue Alphonse XIII à B-1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 1005.375.997, ayant comme représentant permanent Madame Valérie Clar-Baïssas, enregistré au registre national sous le numéro 65.05.01-692.96 pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.
 L'Assemblée confirme que Valérie Clar-Baïssas répond aux critères d'indépendance.»

b) Renouvellement du mandat de Quaeroq b.v., représentée par Madame Lynn De Proft

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Quaeroq b.v. est arrivé ce jour à échéance. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Quaeroq b.v., ayant son siège social sis 10 Bte 3.1 Kalkhoevestraat à B-8790 Waregem, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0862.330.988, ayant comme représentant permanent Madame Lynn De Proft, enregistrée au registre national sous le numéro 81.06.17-114.52 pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.»

c) Régularisation de la situation d'une administratrice – confirmation de la cooptation d'Othilie Nicod et nomination en qualité d'administratrice indépendante pour la durée restante du mandat.

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administratrice d'Othilie Nicod – Entrepreneur individuel qui était arrivé à échéance lors de l'assemblée générale de 2025 n'a pas été renouvelé. L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation de Madame Othilie Nicod en qualité d'Administratrice indépendante par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2025.
En conséquence, l'Assemblée Générale décide de confirmer la cooptation de Madame Othilie Nicod en qualité d'administratrice indépendante décidée par le conseil d'administration du 12 septembre 2025.
L'assemblée décide ensuite de nommer Othilie Nicod – Entrepreneur individuel, enregistrée sous le SIREN 790 532 642 et avec siège 9 Villa Santos Dumont, à 75015 Paris, France, représentée par Madame Othilie Nicod, née le 29 décembre 1979 à Ris-Orangis en France, portant passeport français n° 19AK44183 et domiciliée 9 Villa Santos Dumont, 75015 Paris, France, en qualité d'administratrice pour la durée restante du mandat initial venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027.
L'Assemblée confirme qu'Othilie Nicod répond aux critères d'indépendance.»

d) Nomination de la société Bernard Razaghi Finance s.r.l, représentée par Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL comme administrateur.

Proposition de décision : « L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur la société Bernard Razaghi Finance s.r.l., sise Avenue Henri Ellebout, 2A, à 1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 885.494.489, avec comme représentant permanent Monsieur Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL, portant passeport français n° CJYP86N34 et domicilié Avenue Henri Ellebout, 2A, à 1180 UCCLE pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.
L'Assemblée confirme que Monsieur Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL répond à tous les critères prévus par l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et sera en conséquence considéré comme administrateur indépendant.»

12. Pouvoir

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, à Dare-Consulting s.r.l. représentée par Frédéric Tiberghien, Président, agissant individuellement et avec faculté de substitution, pour procéder aux formalités de dépôt et de publication des démissions et nominations d'administrateurs. »

13. Divers.

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'aucune question n'a été reçue de des actionnaires préalablement à la réunion. Il invite les actionnaires présents à remettre au Secrétaire les éventuels points complémentaires qu'ils souhaiteraient évoquer à l'occasion des points divers.

Préalablement à l'examen des Rapports de Gestion, Monsieur le Président, le C.E.O. et le C.F.O. font une présentation succincte de l'évolution de l'activité en 2025 et des résultats de l'exercice 2025.

Au terme de cette revue et des échanges de vues qu'elle a suscités, Monsieur le Président reprend l'Ordre du Jour.

1. RAPPORTS DE GESTION

Monsieur le Président expose successivement à l'Assemblée le Rapport annuel de Gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2025. Un exemplaire de ce Rapport restera annexé au présent procès-verbal.

Au terme des réponses aux questions que ce Rapport a suscitées, Monsieur le Président passe la parole au Commissaire-Reviseur.

2. RAPPORTS DES COMMISSAIRES

Monsieur Christophe Colson, représentant BDO Reviseurs d'Entreprises, donne lecture des Rapports de Commissaire, dressés le 24 avril 2026, relatifs aux comptes annuels statutaires et aux comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

L'Assemblée prend acte de ces Rapports attestant sans réserve de l'exactitude et de la sincérité des comptes annuels statutaires de la Société et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Un exemplaire de ces Rapports restera annexé au présent procès-verbal.

3. COMPTES ANNUELS

Monsieur le Président présente à l'Assemblée d'une part les Comptes annuels statutaires et les Comptes Consolidés pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2025, tous deux contrôlés par le Commissaire BDO réviseurs d'entreprises SRL.

3.1. Les **comptes annuels statutaires** de la Société expriment en synthèse les données suivantes, en milliers EUR:

Structure du bilan (après affectation)

(en K EUR)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
FRAIS D'ETABLISSEMENT		
ACTIFS IMMOBILISES	**7.432**	**7.263**
I. Immobilisations incorporelles	186	126
II. Immobilisations corporelles	295	303
III. Immobilisations financières	6.951	6.834
ACTIFS CIRCULANTS	**6.473**	**6.807**
IV. Créances à plus d'un an	0	0
V. Stocks, Commandes en cours d'exécution	1.589	1.113
VI. Créances à un an au plus	4.045	5.170
VII. Placements de trésorerie	0	0
VII. Valeurs disponibles	699	366
IX. Comptes de régularisation	141	158
TOTAL DE L'ACTIF	**13.905**	**14.070**

(en K EUR)	**31/12/2025**	**31/12/2024**
CAPITAUX PROPRES	**4.162**	**4.015**
I. Capital souscrit	3.018	3.018
II. Prime d'émission	802	802
IV. Réserves	302	1.410
V. Bénéfice reporté	40	-1.215
PROVISIONS, IMPOTS DIFFERES	**11**	**11**
VII.A. Provisions pour risques et charges	11	11
DETTES	**9.733**	**10.043**
VIII. Dettes à plus d'un an	93	169
IX. Dettes à un an au plus	9.552	9.803
X. Comptes de régularisation	88	71
TOTAL DU PASSIF	**13.905**	**14.070**

FOUNTAIN

Compte de résultats

(en K EUR) après affectation	**31/12/2025**	**31/12/2024**
I. VENTES ET PRESTATIONS	**14.634**	**14.698**
A. Chiffre d'affaires	13.104	13.037
B. Autres produits d'exploitation	1.530	1.661
II. COUT DES VENTES ET PRESTATIONS	**-14.526**	**-13.960**
A. Approvisionnements et marchandises	-9.586	-9.254
B. Services et biens divers	-3.090	-2.874
C. Rémunérations, charges sociales et	-1.701	-1.630
D. Amortissements et réductions de valeur sur immobilisations (dotations -, reprises +)	-112	-157
E. Amortissements et réductions de valeur sur stocks et créances (dotations -, reprises	-3	-13
F. Autres charges d'exploitation	-34	-32
III. BENEFICE (PERTE) D'EXPLOITATION	**108**	**738**
IV. Produits Financiers récurrents	457	423
V. Produits Financiers non récurrents	111	313
VI. Charges Financières récurrentes	-325	-399
VII. Charges Financières non récurrentes	-201	-200
VIII. BENEFICE (PERTE) AVANT IMPOTS	**150**	**875**
IX. Impôts sur le résultat	-4	-25
X. BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE	**146**	**850**
XI. Prélèvements/transferts aux réserves immunisées		
XII. BENEFICE (PERTE) A AFFECTER	146	850
A. Report à nouveau	146	850

Au terme des réponses aux questions que la présentation de ces Comptes a suscitées, l'assemblée générale approuve à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre les comptes annuels statutaires de la société arrêtés au 31 décembre 2025.

FOUNTAIN

3.2. Les **comptes consolidés** de la Société expriment en synthèse les données suivantes, avant affectation:

Etat de la situation financière consolidée (en K€), au	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS		
I. ACTIFS NON COURANTS	**10.194**	**10.735**
1. Immobilisations corporelles	**3.866**	**4.004**
2. Immobilisations incorporelles	**3.830**	**3.886**
3. Actifs d'impôts différés	**2.327**	**2.674**
4. Autres immobilisations financières	**171**	**171**
II. ACTIFS COURANTS	**7.426**	**6.982**
5. Stocks	**2.648**	**1.946**
6. Actifs d'impôts exigibles	**123**	**124**
7. Clients et autres débiteurs (courants)	**3.185**	**3.270**
8. Trésorerie et équivalents de trésorerie	**1.207**	**1.397**
9. Autres actifs courants	**264**	**244**
TOTAL DE L'ACTIF	**17.621**	**17.717**

Etat de la situation financière consolidée (en K€), au	31/12/2025	31/12/2024
I. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**4.368**	**3.469**
A. Capitaux propres	**4.368**	**3.469**
1. Capital libéré	3.464	3.464
2. Réserves	903	4
II. PASSIFS	**13.253**	**14.248**
A. Passifs non courants	**2.450**	**2.691**
1. Passifs non courants portant intérêts	1.881	2.219
2. Provisions non courantes	208	81
3. Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi	321	345
4. Autres passifs non-courants	39	45
B. Passifs courants	**10.803**	**11.557**
1. Passifs courants portant intérêts	3.975	5.300
2. Passifs d'impôts exigibles	522	558
3. Fournisseurs et autres créditeurs courants	5.667	4.978
4. Autres passifs courants	639	721
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	**17.621**	**17.717**

FOUNTAIN

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE (K€) Période de 12 mois se clôturant au 31 décembre	Dec-25	Dec-24
1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	**30.296**	**29.958**
2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**653**	**549**
3. CHARGES D'EXPLOITATION	**-29.492**	**-28.780**
3.1. Matières premières et consommations utilisées	-10.750	-10.635
3.2. Frais de personnel	-10.186	-10.232
3.3. Dotations aux amortissements	-1.825	-1.849
3.4. Pertes de valeur (+ reprise, - dotation)	20	-10
3.5. Autres charges d'exploitation	-6.752	-6.055
4. RESULTAT D'EXPLOITATION (EBIT)	**1.457**	**1.727**
5. RESULTAT FINANCIER	**-215**	**-261**
6. VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES CONTREPARTIES EVENTUELLES	5	123
7. RESULTAT AVANT IMPOTS	**1.246**	**1.589**
8. CHARGES (-)/ PRODUITS (+)D'IMPOTS	**-406**	**66**
10. RESULTAT DE L'EXERCICE	**839**	**1.655**
11. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL	**60**	**0**
11.1. Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	60	0
11.2. Gains ou pertes actuariels sur les régimes de retraite à prestations définies	60	0
12 . RESULTAT TOTAL GLOBAL DE L'EXERCICE (Part Société Mère)	**900**	**1.655**
RESULTAT PAR ACTION		
Nombre d'actions	**5.977.293**	**5.977.293**
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	**5.977.293**	**5.977.293**
Résultat de base pondéré par action (en EUR)	0,15	0,28
Nombre d'actions diluées	**5.977.293**	**5.977.293**
Résultat dilué par action (en EUR)	0,15	0,28

Au terme des réponses aux questions que la présentation de ces Comptes a suscitées, l'assemblée générale approuve à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre les comptes annuels consolidés de la société arrêtés au 31 décembre 2025.

FOUNTAIN

4. AFFECTATION DU RESULTAT

Au terme de l'exercice, le résultat statutaire de la société s'élève à 146.269,68 €. Le résultat reporté de l'exercice précédent est de -1.214.839,57 €, la réserve légale s'élève à 1.410.400,78€ et elle est excédentaire au 10% du montant du capital social à hauteur de 1.108.635,55€.

Sous réserve de votre approbation, le Conseil vous propose
- d'affecter ce bénéfice aux résultats reportés pour un montant de 146.269,68€
- de transférer la partie excédentaire de la réserve légale vers les résultats reportés pour un montant de 1.108.635,55 €

Après l'affectation du résultat, les fonds propres de Fountain SA seront composés de la façon suivante :

Capital	3.017.652 EUR
Prime d'émission	802.099 EUR
Réserve légale	301.765 EUR
Réserves disponibles	0 EUR
Résultats reportés	40.066 EUR
Total	4.161.582 EUR

Au terme de l'échange de vues que cette proposition a suscité, l'assemblée générale approuve à la majorité des voix par 4.367.728 pour et 0 contre l'affectation du résultat 2025 ainsi que le transfert de la partie excédentaire de la réserve légale aux Résultats reportés.

5. AUTORISATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACQUERIR, ECHANGER ET/OU ALIENER EN BOURSE OU DE TOUTE AUTRE MANIERE, DES ACTIONS PROPRES DE LA SOCIETE

Le Président présente en synthèse et propose à l'Assemblée d'approuver l'autorisation au conseil d'administration d'acquérir, échanger et/ou aliéner en bourse ou de toute autre manière, des actions propres de la société.

Au terme de l'échange de vues que cette proposition a suscité, l'assemblée générale approuve à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre l'autorisation au conseil d'administration.

6. MODIFICATION DE L'ARTICLE 6 DES STATUTS RELATIF AU RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Le Président présente et propose à l'Assemblée d'approuver la modification de l'article 6 des statuts relatif au rachat d'action propres en conformité avec la décision qui précède.

Au terme de l'échange de vues que cette proposition a suscité, l'assemblée générale approuve à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre l'autorisation au conseil d'administration

7. APPROBATION DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS ET AUTRES DIRIGEANTS

Le Président présente en synthèse et propose à l'Assemblée d'approuver la politique de rémunérations des administrateurs, autres dirigeants et délégués à la gestion journalière.

Au terme de l'échange de vues que cette proposition a suscité, l'assemblée générale approuve à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre la politique de rémunérations des administrateurs, autres dirigeants et délégués à la gestion journalière.

8. APPROBATION DU RAPPORT DE REMUNERATION

Le Président fait un rapport succinct des travaux et propose à l'Assemblée d'approuver le rapport de rémunération.

Au terme de l'échange de vues que cette proposition a suscité, l'assemblée générale approuve à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre le rapport de rémunération de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

9. DECHARGE DES ADMINISTRATEURS

Par résolution adoptée à la majorité, l'assemblée générale décide, par vote séparé, de donner quitus aux administrateurs pour leur mandat durant l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Dare Consulting : 3.061.333 voix pour, 1.306.395 abstention, 0 voix contre.

Tous les autres administrateurs : 4.367.728 voix pour, 0 voix contre.

10. DECHARGE AU COMMISSAIRE

Par résolution adoptée à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre, l'assemblée générale décide de donner décharge au commissaire BDO Reviseurs d'Entreprises srl pour l'exercice de sa mission durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2025.

11. NOMINATIONS STATUTAIRES

a) Renouvellement du mandat de la société Valor Conseil s.r.l., représentée par Madame Valérie Clar-Baïssas comme administratrice

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Valor-Conseil s.r.l. est arrivé ce jour à échéance. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Valor-Conseil s.r.l., ayant son siège social sis 19 Avenue Alphonse XIII à B-1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 1005.375.997, ayant comme représentant permanent Madame Valérie Clar-Baïssas, enregistré au registre national sous le numéro 65.05.01-692.96 pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à

statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.
L'Assemblée confirme que Valérie Clar-Baïssas répond aux critères d'indépendance.»

L'Assemblée approuve cette proposition à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre.

b) Renouvellement du mandat de Quaeroq b.v., représentée par Madame Lynn De Proft

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administrateur de Quaeroq b.v. est arrivé ce jour à échéance. En conséquence, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Quaeroq b.v., ayant son siège social sis 10 Bte 3.1 Kalkhoevestraat à B-8790 Waregem, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0862.330.988, ayant comme représentant permanent Madame Lynn De Proft, enregistrée au registre national sous le numéro 81.06.17-114.52 pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.»

L'Assemblée approuve cette proposition à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre.

c) Régularisation de la situation d'une administratrice – confirmation de la cooptation d'Othilie Nicod et nomination en qualité d'administratrice indépendante pour la durée restante du mandat

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale constate que le mandat d'administratrice d'Othilie Nicod – Entrepreneur individuel qui était arrivé à échéance lors de l'assemblée générale de 2025 n'a pas été renouvelé.
L'Assemblée Générale prend acte de la cooptation de Madame Othilie Nicod en qualité d'Administratrice indépendante par le Conseil d'Administration du 12 septembre 2025.
En conséquence, l'Assemblée Générale décide de confirmer la cooptation de Madame Othilie Nicod en qualité d'administratrice indépendante décidée par le conseil d'administration du 12 septembre 2025.
L'assemblée décide ensuite de nommer Othilie Nicod – Entrepreneur individuel, enregistrée sous le SIREN 790 532 642 et avec siège 9 Villa Santos Dumont, à 75015 Paris, France, représentée par Madame Othilie Nicod, née le 29 décembre 1979 à Ris-Orangis en France, portant passeport français n° 19AK44183 et domiciliée 9 Villa Santos Dumont, 75015 Paris, France, en qualité d'administratrice pour la durée restante du mandat initial venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027.
L'Assemblée confirme que Othilie Nicod répond aux critères d'indépendance.»

L'Assemblée approuve cette proposition à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre.

d) Nomination de la société Bernard Razaghi Finance s.r.l, représentée par Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL comme administrateur

Proposition de décision : « L'Assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur la société Bernard Razaghi Finance s.r.l., sise Avenue Henri Ellebout, 2A, à 1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 885.494.489, avec comme représentant permanent Monsieur Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL, portant passeport français n° CJYP86N34 et domicilié Avenue Henri Ellebout, 2A, à 1180 UCCLE pour la période courant à partir de ce jour et venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2028.

L'Assemblée confirme que Monsieur Hossein, Christophe, Bernard Razaghi-ASL répond à tous les critères prévus par l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et sera en conséquence considéré comme administrateur indépendant.»

L'Assemblée approuve cette proposition à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre.

12. Pouvoir

Proposition de décision : « L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, à Dare-Consulting s.r.l. représentée par Frédéric Tiberghien, Président, agissant individuellement et avec faculté de substitution, pour procéder aux formalités de dépôt et de publication des démissions et nominations d'administrateurs. »

L'Assemblée approuve cette proposition à la majorité des voix par 4.367.728 voix pour et 0 voix contre.

13. Divers

Aucun point divers n'est porté en discussion.

*
* *

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points à l'ordre du jour est repris en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 11 heures 20 minutes.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui le désirent.

LE BUREAU

Dare Consulting srl, représentée par
Frédéric Tiberghien
Président

VanGils Consulting b.v., représentée
par Pierre Gillis
Secrétaire

Pascal Wuillaume
Scrutateur

Jean-Philippe Faligot
Scrutateur

ANNEXES :

1. Liste des présences
2. Rapport annuel 2025
3. Comptes annuels statutaires 2025
4. Politique de rémunérations des administrateurs, autres dirigeants et délégués à la gestion journalière
5. Rapport de rémunérations 2025
6. Rapports de gestion statutaire et consolidés du Conseil d'Administration 2025
7. Rapports des Commissaires sur les comptes annuels 2025 et sur les comptes consolidés 2025
8. Résultat des votes